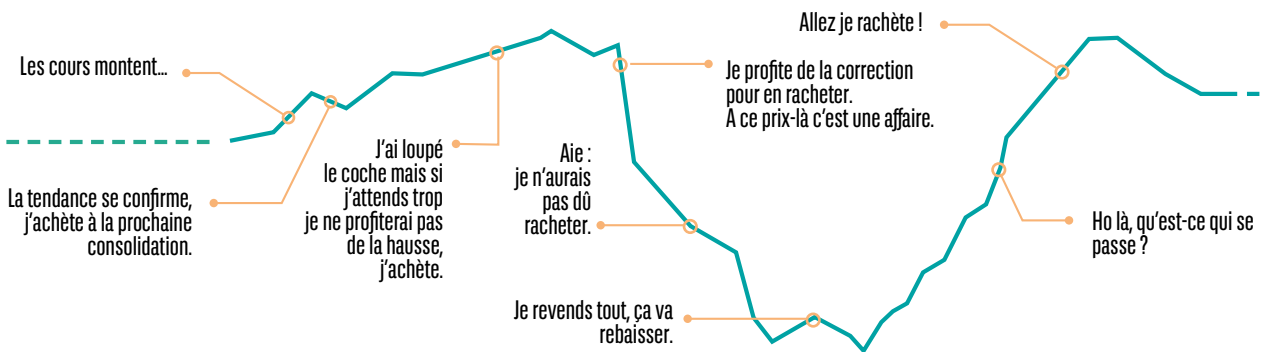


# Petit à petit, l'oiseau fait son nid

## Pourquoi investir régulièrement plutôt qu'en une seule fois ?



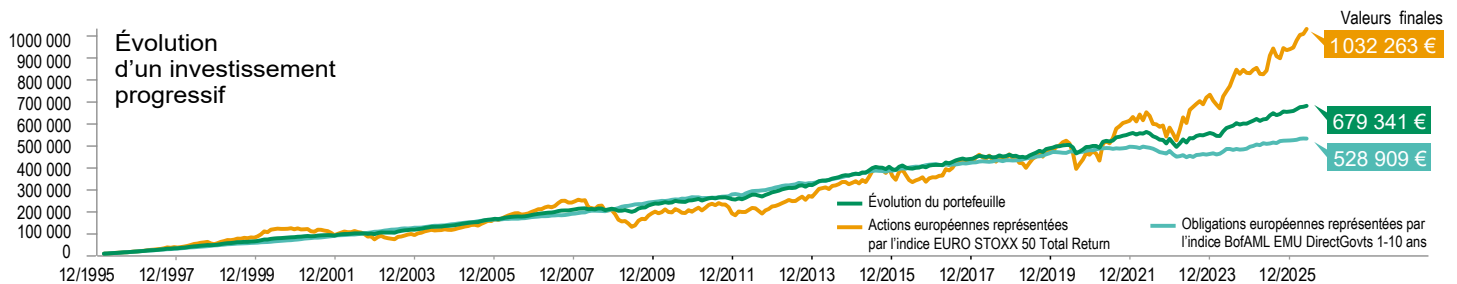
### Parce qu'il n'y a pas UN bon moment pour investir...



### ... et qu'investir régulièrement permet de lisser les risques dans le temps

Exemple avec un portefeuille : 70 % obligations, 30 % actions

Période d'investissement : 31/12/1995 - 31/12/2025 à raison d'un investissement de 1 000€ par mois



En investissant régulièrement, votre client réduit le risque d'acheter au plus haut, tout en profitant de niveaux attractifs en cas de repli. Une solution efficace, et qui lisse les risques dans le temps.

**BNPP AM peut vous aider à dynamiser l'épargne de vos clients en l'investissant sur les marchés financiers.**  
Retrouvez-nous sur [www.bnpparibas-am.be](http://www.bnpparibas-am.be)

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La responsabilité de BNP Paribas Asset Management Europe ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. Distribution en Belgique et au Luxembourg par BNP Paribas Asset Management Europe Belgian Branch, située Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0792.577.397. Design & Production : © BNPP AM | 2026 | 18-BE-011610 | Photo Credit : GettyImages/Shutterstock/Adobe Stock.



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**